

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de Lintgen

Séance publique du 6 mars 2020

Date de l'annonce publique de la séance: 27/02/2020

Date de la convocation des conseillers: 27/02/2020

Présents: M. WURTH Henri, bourgmestre
MM. LARSEL Thierry et TOISUL Jeannot, échevins
MM. CONSRUCK Jos, DECKER Guy, HERR Jeff,
PINTO Louis et ZWANK Luc, conseillers
Mme DIEDERICH Anne, conseillère
M. WEYLAND Yves, secrétaire communal

Absents : /

*Point de l'ordre
du jour : 09*

Objet : Nouvelle fixation du prix de vente des repas sur roues distribués sur le territoire de la commune de Lintgen

Le Conseil communal,

Revu la délibération du 13 février 2014 approuvée par décision ministérielle du 31 mars 2014, aux termes de laquelle le Conseil communal a fixé les taxes à percevoir sur les « repas sur roues » à 11,50€par repas ;

Revu la délibération du 30 mars 2017 approuvée par décision ministérielle du 27 avril 2017, aux termes de laquelle le Conseil communal a fixé les taxes à percevoir sur les « repas sur roues » à 12€par repas ;

Considérant que le prestataire de service SERVIOR a décidé une adaptation du prix de vente des repas sur roues ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir dûment délibéré conformément à la loi, procédant par vote à main levé

décide unanimement

de fixer à 14€par repas le prix de vente à facturer aux personnes bénéficiaires de la fourniture du repas sur roues à leur domicile et

prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé, suivent les signatures.

Le Conseil communal,
Pour expédition conforme,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,